BOUTIQUE
& CONTRACT
BY V-LINE

Guide d'installation Revêtement de sol SPC BOUTIQUE & CONTRACT avec système click

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX (OBLIGATOIRES)

Le revêtement SPC BOUTIQUE & CONTRACT est un sol flottant, conçu pour travailler librement sur le support. Afin de garantir son comportement et durabilité, il est impératif de respecter les principes de base suivants:

- Le revêtement doit toujours rester flottant.
- Ne pas coller, clouer, visser ou fixer le revêtement au support en aucune circonstance.
- Ne pas sceller les joints ou périmètres avec des silicones, colles, mastics ou autres produits similaires.
- Ne pas installer de meubles fixes ou d'éléments lourds (cuisines, îlots, armoires encastrées, comptoirs, cloisons, etc.) sur le revêtement de sol.
- Tout blocage du sol empêche sa dilatation naturelle et annule automatiquement la garantie.

2. ACCLIMATATION DU PRODUIT

Avant l'installation, le revêtement doit être adapté aux conditions ambiantes de la pièce :

- Les lames doivent s'acclimater un minimum de 48 heures dans la pièce où elles vont être installées.
- Pendant l'acclimatation, durant l'installation et au moins 48 heures après, les conditions suivantes doivent être maintenues :
- Température ambiante : entre 15 oC et 25 oC.
- Humidité relative de l'air : entre 30 % et 50 %.
- Les paquets de lames doivent être entreposées horizontalement, non ouvertes, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des sources de chaleur ou froid extrême.

Une acclimatation incorrecte peut provoquer des dilatations, contractions ou déformations ultérieures du revêtement de sol, qui ne sont pas considérés comme un défaut de produit.

3. SUPPORTS APTES ET PRÉPARATION

3.1 Exigences générales du support

Le support est un élément clé pour le bon comportement du revêtement de sol SPC BOUTIQUE & CONTRACT. Le revêtement ne corrige pas les défauts du support existant, celui-ci doit donc respecter strictement les conditions suivantes :

- Il doit être propre, sec, ferme, stable et continu.
- Il doit être exempt de poussière, débris, peintures, graisses, cires ou tout autre élément susceptible d'affecter la stabilité du revêtement.
- L'installation sur des supports souples, instables ou en mouvement n'est pas autorisée.

Planimétrie maximale autorisée : 1 mm par mètre linéaire.
Il ne peut y avoir de dénivellation, d'ondulation ou d'irrégularités supérieures à cette valeur, mesurées avec une règle ou un niveau approprié.

- Toute irrégularité dépassant cette tolérance doit être réglée au préalable à l'aide de mortiers autonivelants ou d'autres systè mes compatibles.
- Les joints, fissures ou coupures du support doivent être correctement scellés et stabilisés avant l'installation.

Le contrôle visuel n'est pas suffisant. L'utilisation d'outils de mesure appropriés est obligatoire.
Le manque de correction du support peut entraîner l'ouverture des joints, la rupture du système click, bruits, mouvements ou déformations du revêtement. Ces effets ne sont pas considérés comme un défaut de produit et sont exclus de la garantie.

3.2 Humidité du support
Chapes en ciment:

- Séchage minimum : 60 jours.
- Humidité maximale autorisée : < 3 %.
- L'humidité doit être vérifiée par des instruments de mesure appropriés avant l'installation.

La présence d'humidité excessive peut provoquer des déformations ou des dommages irréversibles, qui ne sont pas couverts par la garantie.

4. BARRIÈRE DE VAPEUR

L'utilisation d'un pare-vapeur est obligatoire dans:

- Installations au rez-de-chaussée.
- Supports sensibles à l'humidité ascendante.
- Le pare-vapeur doit être placé en continu, avec les joints correctement scellés.
- La sélection du matériel et son installation correcte est de la responsabilité de l'installateur.
- Épaisseur maximale autorisée : 0,5 mm.

L'absence de pare-vapeur dans ces situations peut entraîner des dommages dus à l'humidité non couverts par la garantie.
La barrière de vapeur ne compense pas les irrégularités du support, qui doivent strictement répondre aux exigences de planimétrie et stabilité indiquées dans ce guide.

5. SOUS-COUCHE ISOLANTE

- Le revêtement SPC BOUTIQUE & CONTRACT intègre une sous-couche isolante, conçue spécifiquement pour ses caractéristiques techniques.
- L'utilisation de couvertures, mousses ou bases supplémentaires n'est pas autorisée.
- L'utilisation de sous-couche non autorisées peut provoquer des ouvertures de joints, une instabilité du revêtement et annuler la garantie.

6. INSTALLATION

L'installation du revêtement de sol SPC BOUTIQUE & CONTRACT doit être effectuée en suivant soigneusement les étapes indiquées ci-dessous.

- Une installation incorrecte peut endommager le produit et annuler la garantie.
- Vérifiez toutes les lames avant et pendant l'installation pour vérifier leur bon état.
- Ne jamais utiliser de lames en mauvais état ou défectueuses.
- Une lame installée est considérée comme acceptée et aucune réclamation ultérieure n'est admise.
- Commencer l'installation dans un coin, en plaçant la première lame avec le côté mâle du système de clic orienté vers le mur.
- Utiliser des cales d'espacement le long de la première rangée pour maintenir une distance de dilatation périphérique comprise entre 5 et 8 mm.

IMPORTANT :

- Ne fixez pas le revêtement au support avec des vis, des colles ou d'autres systèmes de fixation.
- Le sol doit rester flottant et ne pas être en contact avec des tuyaux, des cadres de porte, des colonnes ou d'autres obstacles.
- Le non-respect de cette règle annule la garantie.

- Pour placer la lame suivante, insérez la languette dans la rainure de la lame adjacente avec un angle approximatif de 15 à 20 degrés, en abaissant doucement la lame jusqu'à l'obtention du raccord.
- Continuer à relier les lamelles jusqu'à ce que la première rangée soit complète.
- Pour ajuster la dernière lame de la rangée, placez-la tournée à 180°, mesurez et marquez la longueur nécessaire.
- Les lames peuvent être coupées avec un cutter appuyé sur une règle métallique (en passant doucement jusqu'à la rupture) ou de préférence avec une scie sauteuse ou une scie circulaire adaptée aux plastiques.

- Commencer chaque nouvelle rangée en utilisant le morceau restant de la lame précédente, à condition qu'il ait une longueur minimale de 30-40 cm, pour assurer la stabilité de l'ensemble.
- Continuer à assembler les lamelles rangées par rangée jusqu'à ce que le séjour soit complet.
- Pour terminer la dernière rangée, placer les lames avec le décor vers le bas, marquer, couper et ajuster en respectant toujours la distance de dilatation.
- Les cadres de portes et autres obstacles doivent être coupés ou ajustés pour permettre au revêtement de se dégager sans être coincé ni bloqué.

7. DILATATION ET DIMENSIONS MAXIMALES

Les joints de dilatation sont indispensables pour permettre le mouvement naturel du revêtement SPC BOUTIQUE & CONTRACT et éviter les blocages.

- L'installation continue sans joints intermédiaires est limitée à un maximum de 10 m x 10 m.
- Ces dimensions ne sont valides que lorsque l'installation se fait dans une seule salle carrée ou rectangulaire.
- Il n'est pas permis d'appliquer le critère de 10 m x 10 m dans un ensemble de salles reliées par des couloirs, des passages ou des zones de passage.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter votre revendeur avant de commencer l'installation.

Rayonnement solaire et accumulation thermique
Dans les pièces avec de grandes surfaces vitrées ou exposition prolongée au rayonnement solaire direct:

- La température de surface du sol ne doit pas dépasser 45º C.
- Dans ces cas, des précautions doivent être prises et la nécessité de joints de dilatation supplémentaires doit être envisagé ou une sectorisation de l'installation.

8. OBJETS LOURDS, MOBILIER ET FAUTEUILS

L'installation de charges fixes supérieures à 100 kg/m2 n'est pas autorisée.

- Des protecteurs appropriés doivent être utilisés sur tous les pieds de meubles (feutre, caoutchouc souple ou systèmes équivalents).
- Diamètre minimal recommandé des pieds : >3 cm.
- Chaises et éléments à roulettes
- Les chaises et éléments mobiles à roulettes doivent être équipés exclusivement de roues souples, adaptées aux sols résilients.
- L'utilisation de roues dures, métalliques, en nylon non adapté ou détériorées n'est pas autorisée.
- Dans les zones à usage intensif (bureaux, bureaux, postes de travail), l'utilisation de tapis ou de protecteurs de sol est obligatoire.
- Les dommages résultant de l'utilisation de roues inadaptées ou de l'absence de protections ne sont pas considérés comme un défaut de produit.

9. CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT

- Le revêtement de sol SPC BOUTIQUE & CONTRACT ne convient que pour le chauffage radiant à l'eau.
- Température maximale de la surface du sol : 33º C.
- La mise en service doit se faire progressivement.
- L'installation sur chauffage radiant électrique n'est pas autorisée.

Obligatoire pour les installations à chauffage par l'eau :

- Placer un pare-vapeur approprié et continu.
- Faire le joint de dilatation dans chaque pièce, ne permettant pas des installations continues entre les pièces connectées.

10. ZONES INAPPROPRIÉES

Le revêtement SPC BOUTIQUE & CONTRACT ne doit pas être installé sur :

- Zones extérieures ou en contact direct avec l'extérieur.
- Saunas, spas ou zones avec humidité et chaleur permanente.
- Solariums, terrasses ou porches ouverts.

- Résidences de personnes âgées, centres gériatriques, hôpitaux et environnements socio-sanitaires avec transit continu des fauteuils roulants ou dispositifs de mobilité assistée.

11. NETTOYAGE, ENTRETIEN

La surface du revêtement de sol SPC BOUTIQUE & CONTRACT est durable, compacte et résistante et ne nécessite donc aucun traitement supplémentaire. Ne pas polir, vernir, poncer ou cirer.

Nettoyage régulier

- Nettoyer régulièrement avec une serpillière sèche ou un chiffon légèrement humide, toujours bien égoutté.
- Le lavage peut être effectué de manière régulière, en évitant l'utilisation excessive d'eau.
- Utiliser des détergents à pH neutre, spécialement indiqués pour les sols vinyliques ou SPC.
- Ne pas laisser les liquides stagnants sur la surface pendant des périodes prolongées.
- Nettoyer immédiatement tout déversement.

Produits de nettoyage

- Ne pas utiliser de nettoyeurs à vapeur, de machines rotatives ou de systèmes de nettoyage par injection d'eau.
- Ne pas utiliser de produits abrasifs, cires, solvants ou nettoyants contenant de l'ammoniac ou des acides.

Conditions environnementales

- Maintenir une humidité relative intérieure comprise entre 30 % et 50 % tout au long de l'année.

Utilisation et conservation

- Évitez tout contact avec la saleté, le sable, la poussière, les huiles, l'asphalte ou d'autres substances abrasives.
- Éviter les coupures ou perforations avec des objets pointus.
- Une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien peuvent entraîner des dommages non couverts par la garantie.

Recommandations supplémentaires

- Il est recommandé de conserver un paquet comme pièce de rechange.
- Le remplacement des lames doit être effectué par un professionnel.

10. RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

L'installateur est responsable de la vérification et de la documentation préalable:

- La planimétrie du support.
- Les niveaux d'humidité.
- La stabilité structurelle.
- Le nettoyage du support.

L'installation implique l'acceptation expresse que le support remplit les conditions requises.

13. NATURE DU PRODUIT

Le revêtement SPC BOUTIQUE & CONTRACT est un produit technique avec son propre comportement.
Les micro-joints visibles, légères variations dimensionnelles et changements saisonniers font partie de son comportement naturel et ne sont pas considérés comme un défaut de produit.